

LE PASQUIER le

CONVENTION
Passée entre la Commune de Le Pasquier
Association Foncière de Le Pasquier
ONF
ACCA de Le Pasquier
POMPIERS

Les parcelles 16 à 21 au lieu dit « Les Rieppes » seront soumises à l'autorisation de procéder à des entraînements de conduite hors-routes, sur les chemins blancs ou forestiers.

Il faudra veiller à ce que les véhicules n'endommagent pas le milieu naturel.

Ces entraînements se dérouleront en dehors de la période de chasse, du lundi au samedi inclus, excepté les périodes scolaires et le mercredi.

Une attention particulière devra être observée lors de la période d'exploitation de la forêt.

La Commune de LE PASQUIER se réserve le droit de dénoncer cette convention à tout moment.

Le Maire de Le Pasquier

Gilles RAMSEIER

Le Président de l'ASSOCIATION FONCIERE de Le Pasquier

Fabien JACQUEMARD

L'ONF représenté par Mr Lionel ARMAND

Le Président de la chasse (ACCA de Le Pasquier) Michel DECORBEZ

LE CPI de Champagne